

Document validé par le Conseil d'Administration le 15 février 2024

DNB : épreuves écrites et l'oral, informations pour les candidats

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 décembre 2015 le diplôme national du brevet repose sur deux éléments complémentaires : l'évaluation du niveau de maîtrise **des huit composantes du socle** commun de connaissances, de compétences et de culture et les notes obtenues **aux épreuves de l'examen**.

Celui-ci se compose de cinq épreuves :

- quatre épreuves écrites portant sur les programmes de français ; de mathématiques ; d'histoire et géographie et d'enseignement moral et civique ; de sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie) ;
- une épreuve orale passée au collège Hubert-Delisle.

1. Epreuves écrites DNB session 2024 : (1° juillet et 2 juillet)

DÉFINITION DES ÉPREUVES

- **épreuve écrite de français en 2 parties** : épreuve de 3 h (100 points).

1^{ère} partie (60 points-1h30) :

La maîtrise de la langue française à l'écrit est évaluée dans l'ensemble des exercices composant l'épreuve, à savoir le travail sur le texte littéraire et, éventuellement, sur une image (50 points - 1 h 10 minutes).

Dictée (10 points - 20 minutes), un texte de 600 signes environ, en lien avec l'œuvre, est dicté aux candidats.

2^{ème} partie (1h30) :

Rédaction (40 points - 1 h 30 minutes)

Deux sujets au choix sont proposés aux candidats : un sujet de réflexion et un sujet d'imagination.

Le candidat doit rédiger un texte cohérent et construit, respectant les normes de la langue écrite.

Les candidats ont le droit, pour cette partie d'épreuve, de consulter un dictionnaire de langue française ou un dictionnaire bilingue. Chacun doit apporter le dictionnaire qu'il souhaite pouvoir consulter.

- **épreuve écrite de mathématiques**: épreuve de 2 h (100 points).

Les exercices qui composent le sujet permettent d'évaluer les connaissances figurant dans le programme de mathématiques du cycle 4 ainsi que la maîtrise des compétences « chercher », « modéliser », « représenter », « raisonner », « calculer » et « communiquer » décrites dans ce programme, il comporte obligatoirement un exercice d'algorithmique (programmation).

Le sujet est constitué d'exercices qui doivent pouvoir être traités par le candidat indépendamment les uns des autres.

Certains exercices exigent de la part du candidat une prise d'initiative.

Les exercices peuvent prendre appui sur des situations issues de la vie courante ou d'autres disciplines. Ils peuvent adopter toutes les modalités possibles, y compris la forme de questionnaires à choix multiples ou de type vrai/faux.

- **épreuve écrite d'histoire-géographie, enseignement moral et civique**: épreuve de 2 h (50 points).

Exercice 1 : Analyser et comprendre des documents en histoire ou en géographie (20 points)

Les exercices visent à évaluer la capacité du candidat à analyser et comprendre ces documents. Les questions ou consignes proposées ont pour objectif de guider le candidat pour vérifier sa capacité à identifier ces documents, à en dégager le sens, à en prélever des informations, et, le cas échéant, à porter sur ces documents un regard critique en indiquant leur intérêt ou leurs limites.

Exercice 2 : Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques et géographiques (20 points)

Une question invite le candidat à rendre compte de la compréhension et du traitement de données par le biais de croquis, de schémas ou de frises chronologiques.

Exercice 3 : Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique (10 points)

Une problématique d'enseignement moral et civique est posée à partir d'une situation pratique appuyée sur un ou deux documents.

- **épreuve écrite de sciences (physique-chimie-SVT-technologie)**: épreuve de 2 fois 30 minutes (50 points).

Pour cette épreuve, à chaque session de l'examen, deux disciplines seulement sur les trois citées - physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie - sont retenues, le choix des deux disciplines est signifié deux mois avant la date de l'examen.

2. Epreuve orale de soutenance de projet - DNB session 2024:

Cette épreuve orale est une soutenance : elle a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à exposer les compétences et connaissances qu'il a acquises, notamment dans le cadre des programmes d'enseignement de toutes les disciplines qui auront contribué à nourrir cette soutenance.

Epreuve orale : (100 points)

⇒ Le candidat présente l'un des projets qu'il a mené dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou au cours des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires du cycle 4 (5° à 3°) ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours d'éducation à la santé) qu'il a suivi. Le candidat peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante étrangère (anglais ou allemand ou espagnol).

Le candidat peut, le cas échéant, présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse. Elle ne peut donc se substituer à la présentation synthétique qu'elle peut cependant illustrer.

➤ **Où et quand?**

→ **Une convocation officielle et personnelle** précisera la date et l'horaire ainsi que les documents à présenter (dont la pièce d'identité) lors de votre passage.

L'épreuve aura lieu le mercredi 29 mai 2024

Oral Blanc : le vendredi 26 avril au matin

➤ **Quelles informations dois-je communiquer?**

Vous devrez communiquer, en retournant au professeur principal la fiche définitive de choix de sujet qui sera remise à cet effet, au plus tard le vendredi 3 mai 2024, sans possibilité de modification par la suite:

- Vos nom, prénom, classeur la fiche format A5 dont le titre sera "Epreuve orale soutenance de projet -DNB 2024" (un formulaire type est remis aux élèves)
- L'intitulé du projet choisi
- En quelques mots le descriptif du projet
- Le [parcours éducatif](#) concerné (Avenir, Artistique & Culturel, Citoyen, Santé)
- Les disciplines concernées.
- Date et signature des représentants légaux.

Vous devez également préciser :

- Si vous souhaitez présenter une partie de l'épreuve orale en langue vivante étrangère alors, préciser **la langue vivante choisie (anglais-allemand-espagnol)**: (5 minutes maximum en langue vivante sur les 15 minutes de l'oral).

➤ **Sur quels critères serai-je noté(e)?**

L'épreuve orale est notée sur 100 points et sont évaluées:

- la maîtrise de la langue française à l'oral pour 50 points ;
- la maîtrise du sujet pour 50 points : c'est-à-dire comment le candidat expose sa démarche de projet, les connaissances et compétences qu'il a ainsi acquises.

IMPORTANT : la note obtenue à cette épreuve orale ne sera pas communiquée avant les résultats au DNB en juillet 2024.

L'épreuve orale se déroule en deux temps :

Devant un jury composé de 2 enseignants au minimum, vous effectuerez successivement :

- **1 présentation de 5 minutes,**
- **1 entretien avec le jury de 10 minutes.**

Vous êtes évalué sur la présentation ORALE de votre projet, pas sur le projet lui-même : pour cette « soutenance », on attend de vous que vous présentiez la démarche ainsi que les compétences et les connaissances que vous avez acquises grâce à ce projet. Il est donc important de vous entraîner à vous exprimer devant un jury et à respecter le temps imparti tout en mettant particulièrement l'accent sur l'utilisation du français, dans des phrases correctes et avec un vocabulaire varié et approprié. Vous devez expliquer de manière claire le projet que vous avez choisi, expliquer votre réflexion sur le sujet, participer et argumenter lors des échanges avec le jury, etc.

On évalue la prestation orale du candidat mais pas son projet ni son dossier.

Ce sont donc la démarche de projet et la forme des propos tenus par le candidat qu'il convient d'évaluer : en aucun cas n'est évalué quel que dossier ou support sur lesquels le candidat s'appuierait.

Le collège Hubert Delisle utilise une grille d'évaluation, approuvée en conseil pédagogique, dans le cadre des principes énoncés par le bulletin officiel accessible par ce lien http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=122780

➤ *Conditions matérielles de passage de l'oral:*

→Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter devant la salle 5 minutes avant le début de l'épreuve. Si toutefois je souhaite préparer un document à vidéo projeter,

Un ordinateur disposant d'un accès à internet et comprenant les logiciels LibreOffice, lecteur multimédia VLC, visionneuse Acrobat Reader sera à la disposition des candidats dans la salle de soutenance.

→Les élèves pourront présenter leur support par le biais du vidéoprojecteur et si besoin.

Ce support doit rester visuel : quelques mots-clés, ou une image (photo personnelle ou non, schéma...) qui aideront le candidat à retrouver les éléments qu'il souhaite citer dans sa présentation.

Au plus tard la veille de l'épreuve, le candidat déposera son support sur l'espace Métique et l'apportera sur clé USB par sécurité.

QUELLE EST L'ORGANISATION DES JURYS ?

- **Composition** : le chef d'établissement constitue les différents jurys, ceux-ci sont composés de deux enseignants minimum.

RÉSULTAT FINAL AU BREVET probablement diffusés le 11 juillet

Total des points pour le brevet : 800 points maximum

-Epreuves écrites et orale : 400 points.

-Evaluation en contrôle continu (évaluations de l'année) :400 points d'évaluation du socle commun

évalué par l'équipe pédagogique, lors du dernier trimestre (bilan de fin de cycle 4).

- **Pour chacun des 8 éléments du socle commun** le candidat obtient:
 - 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante»,
 - 25 points pour le niveau « maîtrise fragile»,
 - 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante»
 - 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise».
- Des points supplémentaires peuvent être obtenus:
 - **pour l'enseignement de Langue et Culture de l'Antiquité (Latin/Grec)** : 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints, 20 points si ces objectifs sont dépassés.

Pour obtenir le DNB, Il faut 400 points au moins (socle commun + épreuves terminales)

- **480 points pour obtenir la mention A Bien ;**
- **560 points pour obtenir la mention B ;**
- **640 points pour obtenir la mention TB.**

Calendrier organisation oral DNB 2023/2024

(Document validé lors du conseil pédagogique du 12 février 2024 collège Hubert-Delisle)

<i>Recensement des intitulés des projets menés (années scolaires précédentes + année scolaire en cours).</i>	Dès septembre 2023
<i>Réunion de tous les enseignants pour rappeler le cadre de l'épreuve, les attendus en termes de contenus ainsi que les attendus de la part des porteurs de projets.</i>	Courant novembre 2023
<i>Retour des choix provisoires des élèves pour l'épreuve d'entraînement à leur professeur principal.</i>	Vendredi 15 décembre 2023
<i>Retour des fiches de choix des élèves par le professeur principal au secrétariat de direction.</i>	Mardi 19 décembre 2023
<i>Date limite pour la fin de la conduction en classe de 3ème d'un projet présentable à l'épreuve (dans la mesure du possible). Dépôt du sujet définitif du candidat</i>	Vendredi 1er mars 2024
<i>Date limite pour le retour de la part des équipes des fiches-techniques correspondant aux projets menés.</i>	Mercredi 20 mars 2024
<i>Communication des documents aux jurys pour l'épreuve d'entraînement.</i>	Vendredi 19 avril 2024
<i>Épreuve d'entraînement</i> <i>Précédée d'une rapide réunion de tous les jurys + remplaçants pour rappel des consignes.</i>	Vendredi 26 avril 2024
<i>Réunion bilan à la suite de l'épreuve d'entraînement</i> ➤ <i>Partage et régulation de l'épreuve</i>	Vendredi 26 avril après-midi
<i>Confirmation des choix des élèves pour l'épreuve finale.</i> ➤ <i>Tacite reconduction si pas de demande de changement</i> ➤ <i>Si changement, une nouvelle fiche de choix doit être retournée</i>	Vendredi 3 mai 2024
<i>Communication des documents aux jurys pour l'épreuve finale.</i>	Vendredi 24 mai 2024
<i>Épreuve finale</i>	Vendredi 24 mai 2024